

Règles d'inscriptions des séjours ANCV

1. Priorité aux adhérents **éligibles à l'aide ANCV** par ordre d'inscription,
2. Inscriptions par mail **uniquement** en indiquant le revenu net imposable et le nombre de parts (transmettre les documents obligatoires en les scannant),
3. Ensuite, remise des documents obligatoires (copie de l'avis d'imposition complet, la copie de la carte d'identité) soit :
 - Aux Présidents de Secteur qui les transmettra à la Fédération,
 - Les adhérents envoient directement les documents par courrier à la Fédération à condition d'informer leur président de secteur au préalable.
4. Date butoir pour la remise des documents **trois semaines** après le lancement des inscriptions.
5. Inscription définitive après contrôle des documents par la Fédération et le responsable de la Commission Voyages.
6. Confirmation de votre inscription ou de votre mise en liste d'attente une semaine après réception des documents.
7. **Liste d'attente :**
 - Adhérents éligibles à l'aide par ordre d'inscription.
 - Adhérents non éligibles à l'aide par ordre d'inscription.

Le responsable de la commission Voyages-Randonnées

Daniel FRANÇOIS



Le président départemental

Gérard MOULIN



Nous contacter :

30 rue Paul Ligneul – 72032 LE MANS CEDEX 9
Tél. 02.43.39.44.22/23/24
<http://www.generations-mouvement-72.org>
e-mail : gmouv72@orange.fr

Accès :

Entrez par le bâtiment MSA
Boulevard Robert Jarry
(anciennement boulevard de la gare
à côté de l'arrêt de bus)